



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 2 février 2024 par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2022 déterminant les zones de développement et les plafonds d'aides à finalité régionale pour la période 2022-2027', portant le numéro 75.523/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 2 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.